

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SIAEP BASSE LIMAGNE – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES ET MODIFICATION DES STATUTS - RATIFICATION

SIAEP BASSE LIMAGNE – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES ET MODIFICATION DES STATUTS - RATIFICATION

- VU l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'adhésion de la commune de Saint Jean de Coppel au SIAEP Basse Limagne ;
- VU la modification des statuts du SIAEP Basse Limagne en découlant ;

Monsieur le Président indique que le SIAEP Basse Limagne a délibéré favorablement en date 12/09/2019 relativement à l'adhésion de la commune de Saint Julien de Coppel et a en conséquence modifié ses statuts.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer afin de ratifier l'adhésion de cette nouvelle commune au Syndicat ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté APPROUVE la nouvelle adhésion précitée au SIAEP Basse Limagne ainsi que la modification des statuts afférente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.